

SAINT JEAN THOLOME



Sommaire

Le mot du maire	1
Commissions.....	2
Inventaire-diagnostic des routes	3
Souvenir Français : Comité de St-Jeoire	3
Coderpa	4
Inondations du 23 juillet.....	4
CC4R	5
SCOT des 3 Vallées.....	5
Impluvium du Môle	6
Commerce, artisanat ou service de proximité	6
Travaux	7
Syndicat des Eaux des ROCAILLES et de BELLECOMBE	8-9
Cérémonie du 11 novembre.....	9
Arrêté préfectoral - Feu	10
La réforme des rythmes scolaires.....	11
UFOVAL	11
DON DU SANG	12
Don du sang - Témoignage	12
Une association locale : la VMEH	12
OXALIS	13
O Cœur du Bien-Etre.....	13
Du nouveau au « Pré aux livres »	14
Conteurs du Môle	14
Les Tribulations du Molardier	15
La MJCI	15
Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s BB4R	16
Troubadours	17
Repas des anciens	17
Jeux Intervillages	17
L'élagage - Pour garder le fil	18-19
Haut les Cœurs - SOLHANDISEP	19
La montée du handicap.....	19
Infos pratiques.....	20
Etat civil	20

Le mot du Maire



Notre précédente parution date de décembre 2013, et de surcroît, dans des conditions contraintes liées à la communication en période électorale.

La précédente parution de notre bulletin municipal date de décembre 2013. Elle avait été élaborée dans des conditions de contraintes liées à la communication en période préélectorale.

La nouvelle équipe municipale qui est sortie des urnes le 28 mars 2014 s'est immédiatement organisée autour du Maire lors de la séance inaugurale du conseil municipal qui a suivi les élections. Les équipes (voir page suivante) ont été structurées autour du Maire et de ses adjoints: commissions de travail internes à notre collectivité, représentations au sein de l'intercommunalité ou syndicats auxquels Saint-Jean adhère.

Les nouveaux élus ont été immédiatement invités à prendre connaissance des dossiers en cours, à découvrir les infrastructures de la commune (visite des bâtiments, des installations techniques de l'eau, des voiries,...) et des structures intercommunales (station d'épuration des eaux usées, usine d'incinération des déchets d'ordures ménagères, centre de valorisation du tri sélectif,...), le tout sous l'égide « des anciens » et avec la participation active du personnel.

Vous conviendrez, à la lecture de ces propos, que cette période d'installation des nouveaux

élus n'a pas permis de mener la mission de communication envers nos administrés, d'où cette unique parution pour l'année 2014.

Vous pourrez prendre connaissance de l'organisation de la nouvelle équipe municipale, de sujets que je nommerais plutôt d'actualités que ce soit la réforme des rythmes scolaires, la continuité de l'aménagement du bourg et de différents travaux sur la commune ou des sujets inhérents à la vie communale au travers des cérémonies commémoratives, des animations, du CCAS, de l'état civil...

Les syndicats, l'intercommunalité seront aussi présents dans nos pages avec 2 actualités particulières:

- Le fonctionnement de notre adhésion au SRB (Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe – une première information ayant été faite en décembre 2013 sur le bulletin),
- Le transfert de compétence OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) à la CC4R à effet au 1^{er} janvier 2015.

Quelques mois déjà bien remplis où le Maire, que je suis, est ravie et très confiante. En effet, la continuité d'une partie de l'équipe, l'implication des nouveaux et les débats qui en découlent me paraissent être le ciment d'une mandature malgré toute chahutée par les réformes territoriales (continuité du département ou non, avec quelles compétences...), par l'abaissement des dotations de l'Etat.

A toutes et tous, bonne lecture.

Christine Chaffard, Maire

Invoitation aux Vœux

Mme Christine CHAFFARD, Maire, Le Conseil Municipal,
seraient honorés de votre présence pour la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire

Le samedi 10 janvier 2015, à partir de 18h30, dans la salle de motricité de l'école.



Commissions

Commissions communales		Adjoint référent
Urbanisme	P. LOPEZ, P. BOLZONI, P. GEVAUX, E. PAGNOD, D. CHAFFARD, N. CHATEL LOUROZ, PH. MOSSUZ	G. CHATEL
Budget	P. LOPEZ, M. SINTES, N. CHATEL LOUROZ, I. LEGRIS, PH. MOSSUZ	G. CHATEL
Bois	E. PAGNOD, I. LEGRIS, PH. MOSSUZ	C. CHAFFARD
Environnement Ordures ménagères	M. SINTES, P. BOLZONI, I. LEGRIS	P. GEVAUX
Enfance Crèche	C. REIGNIER, A. PARISI, N. CHATEL LOUROZ, E. PAGNOD, I. LEGRIS	C. CHAFFARD
Voirie eau et assainissement	M. SINTES, P. BOLZONI, E. PAGNOD, I. LEGRIS, P. GEVAUX, F. MAGREULT, PH. MOSSUZ	D. CHAFFARD P. GEVAUX
Animation	A. PARISI, PH. MOSSUZ	G. CHATEL
Bâtiment	P. BOLZONI, E. PAGNOD, A. PARISI, D. CHAFFARD, F. MAGREULT, PH. MOSSUZ	D. CHAFFARD
Communication	P. BOLZONI, M. SINTES	C. CHAFFARD
Gestion de personnel	A. PARISI, D. CHAFFARD	C. CHAFFARD, P. GEVAUX

Commissions élargies		Adjoint référent
Electoral (élus) (Associés)	P. GEVAUX, P. LOPEZ, G. CHATEL Cécile VIRET, Emile METRAL	C. CHAFFARD
C.C.A.S. - élus « handicap »	P. LOPEZ, G. CHATEL, C. REIGNIER, M. SINTES Solhandisep, PE4R, Les San Diannis, Oxalis	C. CHAFFARD
Commission communale des impôts	Titulaires : Régis CHAFFARD, Philippe GROS, Jocelyne NEE, Pierre Henri MOSSUZ, Michel CHATEL LALEY, Jacques CHATEL Suppléants : Thierry BERARD, Nathalie BERTHE, Jacqueline JAYET, Patricia LOPEZ LUISET, Joseph DUVILLARD, François GEVAUX	C. CHAFFARD

CC4R	
Délégués communautaires	C. CHAFFARD, P. GEVAUX
Commissions	Commission Action Sociale / Enfance Jeunesse : A. PARISI, E. PAGNOD, N. CHATEL - LOUROZ Commission Culture / Patrimoine : Christine REIGNIER et Patricia LOPEZ LUISET Commission Environnement / Développement Durable : M. SINTES, E. PAGNOD et I. LEGRIS Commission Aménagement / Economie : PH. MOSSUZ Commission Agriculture : D. CHAFFARD et I. LEGRIS Commission Finances / Mutualisation des services / Projet de territoire : P. GEVAUX et P. BOLZONI.

Délégués au syndicat	
Syndicat de Bellecombe	Titulaires : E. PAGNOD, I. LEGRIS Suppléant : C. CHAFFARD
PE4R	Titulaires : I. LEGRIS, C. CHAFFARD Suppléant : C. REIGNIER
MJCI	A. PARISI
SIVOM de Cluses	C. CHAFFARD
SCOT	Titulaire : C. CHAFFARD Suppléant : I. LEGRIS





Inventaire-diagnostic des routes de la commune



Afin d'appréhender l'ensemble des problèmes rencontrés sur nos routes, l'équipe municipale a réalisé un inventaire en trois étapes, de fin mai et à début juin.

L'inventaire : un outil de gestion durable

Ce recensement est une composante majeure de la définition d'une politique d'aménagement à long terme. Il permet d'éviter une gestion au « coup par coup », au gré des différentes situations rencontrées. Cet outil apporte un socle de connaissance globale au travers d'une liste et d'une cartographie des différents problèmes rencontrés sur les routes et les réseaux divers.

Identification et traitement des problèmes

Afin de comprendre les problématiques dans leur globalité et d'offrir les réponses les mieux adaptées, les données recueillies ont ensuite été croisées avec les diagnostics réalisés par

le bureau d'étude Réalités Environnement, dans le cadre de l'élaboration du schéma de gestion et de zonage des eaux pluviales. La confrontation des relevés a permis de comprendre l'origine des dégradations et de définir les principes des futurs aménagements nécessaires. L'ensemble des besoins (matériels, humains et financiers) à mettre en œuvre a ainsi été programmé dans le temps et budgétiser.

Travaux réalisés (à court ou à moyen terme)

Les actions de gestion courante (curage des fossés, scellement de panneaux de signalisation, remplacement de regard d'eau pluviale, ajustements des accotements) ont été confiées à notre cantonnier M. Daniel Chaffard qui les a exécutées au cours de l'été.

La prise des enrobés et le bouchage des « nids-de-poule » ont été réalisés par l'entreprise Colas sur les routes de plusieurs lieudits (Chez

Nonoz, Romblaz, route de Chez Damtaz et route de l'Arsenet), en septembre.

La restauration de la route des Syords sera réalisée dans le cadre des travaux d'assainissement et de mise à l'égout exécutés par le Syndicat des Eaux de Rocaille-Bellecombe.

Entretien de la végétation et des cours d'eaux par les riverains

La taille de haies gênant la circulation et l'abattage d'arbres morts pouvant permettre en danger la sécurité des usagers ont également été demandés à plusieurs riverains.

Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus, réglementairement, d'assurer un entretien régulier du lit et de la végétation des berges afin de permettre l'écoulement naturel des eaux et d'éviter les problèmes (inondation, obstruction de conduites...) en aval.

Cet inventaire était un préalable indispensable à définition d'une politique d'aménagement durable, logique et cohérent à l'échelle de la commune. Il a permis d'identifier les problématiques, de définir et de programmer les aménagements nécessaires. Son objectif est d'apporter les moyens favorables à la pérennité et à la qualité des ouvrages à exécuter.



Souvenir Français : Comité de St-Jeoire

Présentation du bureau :

- Présidente : Catherine Marin
- Vice-président : Gilbert Magnon
- Trésorier : Daniel Grange
- Secrétaire : Christine Chaffard
- Président d'Honneur : Pierre Rubin

Le Souvenir Français est une association créée en 1887, qui garde le souvenir des soldats morts par l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs. Nous sommes aussi présents pour transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives qui seraient les bienvenus pour continuer notre devoir.

La Présidente, Catherine Marin



Inondations du 23 juillet



5, rue du Chaudairon
74960 MEYTHET - Tél. 04 50 67 32 48

Le CODERPA est une instance consultative placée auprès du Conseil Général. Il est composé de membres nommés par arrêté du Président du Conseil Général :

- 16 Retraités représentants départementaux des associations et organismes syndicaux,
- 10 professionnels en activité représentant les principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées,
- 10 responsables et financeurs représentant les collectivités locales, les principaux organismes apportant par leur intervention et leurs financements une contribution significative en faveur des personnes âgées,
- 6 personnes qualifiées.

Le CODERPA constitue un lieu de réflexion, de concertation et d'information. Il travaille en commissions ou groupes de travail, qui sont ouverts à toute personne intéressée et motivée, et sont animés par des membres du Bureau.

Il intervient dans des forums et réunions publiques, siège dans diverses assemblées et organismes.

Il organise des « Points Rencontres » dans des communes, en invitant les retraités et personnes âgées de ladite commune à venir découvrir le CODERPA, s'informer sur leurs droits et échanger sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Il organise sa Journée départementale, avec un thème et un lieu différents, chaque année, en Haute-Savoie.

Pour suivre les travaux du CODERPA 74 :
www.coderpa.74.haute-savoie.net



Le 23 juillet 2014, un événement climatique, aussi intense qu'exceptionnel a causé de nombreux dégâts et désagréments à une partie de la population de notre commune :

- Débordements Chez Nonoz, Vers Gevaux, Chez Follieux, Chez Merfier obstruant maisons d'habitation, fermes et emportant les chemins ruraux, les réseaux d'eaux pluviales.

A la suite de cet événement très localisé autour du Môle, nous avons dû prendre, dans l'urgence, certaines mesures :

- Création d'un « piège à gravier » au lieu-dit Chez Merfier, suppression de certains aménagements de parcelles qui obstruaient les ruisseaux, regarnissage des colonnes d'eau potables découvertes et remise en état des accès à nos réservoirs d'eau.

Cet événement, a toutefois mis en valeur plusieurs choses :

- Tout d'abord, il conforte l'équipe municipale dans son choix dès le printemps 2014 de lancer un schéma des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de notre commune, déterminant les travaux à effectuer en les priorisant et les quantifiant par bassin-versant au vu des crues antérieures trentenaires et au vu de l'urbanisation à venir.

- Ensuite, c'est l'occasion de rappeler à chacun son devoir « légal » d'entretenir les abords des cours d'eau traversant les terrains, cf.

Article L 215.14 : Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres I^{er}, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

Sans oublier le geste civique pour le petit coup de pioche devant chez soi qui permet à l'eau de continuer son chemin plutôt que de sortir sur la route et de dévaster un ouvrage public (route de Vers Château) ou privé.

Et dans ces moments de gestion de crise, de remercier la gentillesse de plusieurs personnes de notre commune qui n'ont pas hésité à donner de leur temps pour aider leurs voisins dans l'embarras.



CC4R - prise compétence OM et TEOM

A partir du 1^{er} janvier 2015 : gestion des déchets assurée par la CC4R

Les 11 communes de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, St-Jean de Tholome, St-Jeoire-en-Faucigny, Ville-en-Sallaz et Viuz-en-Sallaz) ont fait le choix au printemps 2014 de transférer la compétence globale de gestion des déchets à l'intercommunalité.

Cette compétence, qui sera effectivement exercée par la CC4R à partir du 1^{er} janvier 2015, recouvre :

- La collecte des ordures ménagères, leur transport et leur traitement
- La collecte des déchets recyclables (bornes de tri pour le verre, les emballages et les papiers recyclables), leur transport et leur valorisation
- La gestion des déchetteries intercommunales. Cette dernière mission, déjà exercée par la CC4R depuis 2011, comprend notamment le suivi de l'exploitation des déchetteries de Fillinges et de St-Jeoire, qui est assurée par un prestataire privé, la société Excoffier, par le biais d'un contrat ayant récemment été renouvelé pour l'année 2015, l'entretien des sites, la recherche et le développement du nombre des flux de déchets collectés, ainsi que de nouvelles filières de valorisation. Cette mission comprend également le projet de création de nouveaux sites de déchetteries sur le territoire, qui viendront remplacer les équipements existants en fin de vie.

A l'échelle nationale, la compétence de gestion des déchets est financée par les collectivités locales soit à partir d'une redevance, appelée REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), soit à partir d'une taxe, appelée TEOM (Taxe d'Enlèvement des Or-

dures Ménagères), ou soit encore à partir de leur budget général.

Jusqu'au 31 décembre 2014, les 11 communes de la CC4R restent chacune sur leur territoire communal, compétentes pour gérer les déchets et donc pour percevoir soit la REOM (pour 10 d'entre elles) ou la recette fiscale de la TEOM (pour la commune de Fillinges).

A partir du 1^{er} janvier 2015, le transfert de la compétence à l'intercommunalité entraînera également le transfert des moyens de financement nécessaires à la bonne gestion quotidienne du service et à son amélioration ; aussi c'est la CC4R qui sera destinataire des recettes, et non plus les communes.

Deux modes de financement préexistants étant appliqués à l'heure actuelle sur le territoire, il apparaissait d'une part indispensable d'uniformiser le mode de financement à l'échelle intercommunale, et d'autre part nécessaire de comparer la REOM et la TEOM, afin que les élus puissent se positionner sur le mode de financement le plus adéquat.

A ce titre, une étude financière comparative, élaborée par un cabinet privé, a été présentée à tous les conseillers municipaux des communes en mai 2014.

A la suite de cela, un groupe de travail composé de 22 élus, comprenant à la fois des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, s'est réuni à quatre reprises afin d'étudier de manière approfondie les caractéristiques propres à la REOM et à la TEOM, ainsi

que pour comparer différents scénarios de financement du service, sur base de recherches et de simulations budgétaires proposées par les services de la CC4R.

Suite à ces réunions, le Conseil Communautaire, réuni en séance le 13 octobre 2014, a voté à une large majorité l'instauration de la

TEOM sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le choix de la TEOM permettra notamment une rationalisation de la gestion (pas de personnel dédié à la gestion des redevances des particuliers) et un échelonnement des dépenses pour les concitoyens, puisque la taxe est mensualisable comme tout impôt local, contrairement à la redevance qui ne l'est pas.

Ainsi, dès 2015, apparaîtra une nouvelle ligne sur les avis d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties, correspondant au montant de la TEOM.

Ce montant sera calculé sur la base d'un taux qui sera voté au 1^{er} trimestre de chaque année et que les élus s'efforceront de rendre le plus juste et le plus équitable possible, tant entre les citoyens qu'entre nos différentes communes.

Néanmoins, les taux définis devront permettre d'assurer un équilibre entre une pression fiscale modérée et l'assurance d'une qualité et d'une pérennité du service rendu, intégrant la prise en compte des normes environnementales et sociales en vigueur et en constante évolution dans ce domaine. Il va de soi que des recherches de solutions propres à optimiser nos dépenses en matière de gestion des déchets, par exemple la mise en place d'une redevance spéciale adaptée aux besoins des professionnels, ou la centralisation des apports de déchets, ont été et seront dans les prochains mois des sujets dont le groupe de travail déchets se saisira.



Schéma de Cohérence Territoriale des 3 Vallées

Compte-tenu de sa position géographique et de l'attractivité économique de la Haute Savoie, le territoire du SCOT des 3 Vallées connaît depuis plus de 20 ans un très fort développement et est soumis à de considérables mutations.

Ce territoire a, en effet, accueilli plus de 7 000 habitants en moins de 20 ans. Cette dynamique résidentielle a entraîné une urbanisation importante. Entre les années 1998 et 2008, 210 hectares ont été nécessaires pour accueillir cette nouvelle population. La question foncière apparaît, au regard de premières réflexions, au cœur des enjeux de notre territoire. Il est donc nécessaire de gérer, de maîtriser et de structurer l'urbanisation tout en répondant aux besoins en matière d'espace urbain (habitat, économie, infrastructures...), de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Face aux défis que doit relever notre territoire, les élus de la Communauté de Communes des 4 Rivières et de la Communauté de Communes de la Vallée Verte se sont mobilisés pour apporter une réponse conjointe à cette nouvelle dynamique.

Ils ont ainsi créé le Syndicat mixte du SCOT des 3 Vallées, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce syndicat est en charge de son élaboration, de son approbation, de son suivi et de sa révision. Cette structure a été créée par l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2012. Des informations sur l'avancement de son élaboration et de nombreux documents sont disponibles sur le site du SCOT (www.scot-3-vallees.com).





Impluvium du Môle – Un projet partagé



Par le biais de la CC4R, la commune de St-Jean de Tholome adhère au Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer dont fait partie le massif du Môle. Il nous a été donné la possibilité d'obtenir des aides de l'Europe et de la Région pour financer des travaux d'amélioration des alpages de l'Ecuteux situés sur les communes de St-Jean de Tholome et de La Tour.

En concertation avec les alpagistes en place (GAEC de Bardonnanche à La Tour et M. CHATEL LALEY Michel à St-Jean), il nous a paru opportun d'améliorer la ressource en eau de cet alpage qui ne possède aucune source. En effet, l'abreuvement des troupeaux est assuré par la récupération de l'eau des toitures de certains chalets qui est ensuite stockée dans des réservoirs de petite capacité situés sous ceux-ci.

En collaboration avec M. GAY (technicien à la Société d'Economie Alpestre de la Haute Savoie), nous avons décidé de créer un impluvium de 350 m³ au lieu-dit Plan Meulet (à gauche de la pointe du Môle depuis St-Jean). Ce bassin artificiel de 15 m de diamètre et 3 m de profondeur doit se remplir naturellement avec les précipitations (pluie et neige) et le ruissellement de l'eau de la pointe du Môle. Il alimente ensuite un abreuvoir situé en contrebas qui permet aux troupeaux de venir boire. L'ensemble de l'ouvrage est clôturé par un grillage qui empêche toute chute de personne ou de gibier. Ce bassin peut être vidangé afin d'assurer son nettoyage.

Après la parution d'un appel d'offres, c'est l'entreprise SASU TP GGR de La Forclaz (M. GRENAT) qui a été retenue pour l'exécution des travaux. Cette entreprise nous a don-

né entière satisfaction quant à la qualité de son travail et à l'insertion paysagère de cet ouvrage. Les agriculteurs concernés ont participé à l'acheminement en tracteur des matériaux depuis St-Jean vers L'Ecuteux afin de nous faire économiser l'hélicoptage. L'ACCA du Môle les ACCA de La Tour et Saint-Jeoire ont financé l'arrimage et l'échelle pour les gibiers en cas d'intrusion.

Ces travaux ont été financés par :

- L'Europe à hauteur de 16 124,50 euros (soit 37,5 %).
- Le Conseil Régional à hauteur de 10 749,67 euros (soit 25 %).
- Le Conseil Général à hauteur de 5 374,83 euros (soit 12,5 %).
- La commune de St-Jean assurant la maîtrise d'ouvrage et la commune de La Tour à hauteur chacune de 5 374,83 euros (soit 12,5 %).

En espérant que l'hiver soit riche de précipitations pour remplir l'impluvium, nous sommes impatients de voir les vaches remonter à l'Ecuteux afin d'entretenir les beaux paysages du Môle.



Commerce, artisanat ou service de proximité

Appel à candidatures

Désireuse de voir s'implanter une activité commerciale ou sociale de proximité au sein de notre Commune, la municipalité a décidé de mettre à disposition, pour un loyer des plus modérés, le local de 165 m² dont elle est propriétaire dans le nouvel immeuble dont la construction est enfin en voie d'aboutir. Ce local donnera sur une petite placette. Des places de parking seront à portée immédiate du local.

Les appels à candidatures ont été lancés lors d'une séance publique le 20 novembre à laquelle une cinquantaine de tholoméens ont

participé. Tout porteur de projet est invité à se présenter auprès de la Mairie où une copie de l'étude de marché réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ainsi qu'un dossier de candidature lui sera gracieusement remis. Le délai maximal de retour des dossiers est fixé au 31 janvier 2015.

Les candidats devront présenter l'activité projetée, en développant des points tels que l'organisation, les horaires, la structure juridique choisie, les aspects financiers, etc.

Un jury composé de professionnels de l'accompagnement de projets commerciaux et

d'élus choisira parmi les candidats sur base de critères de compétences, de pérennité financière, de création de lien social et de défense de valeurs environnementales.

Un des principaux enseignements de l'étude de marché réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est que les habitants de St-Jean-de-Tholome souhaitent ardemment voir s'implanter une activité sociale ou commerciale au centre du village. A nous donc de faire en sorte que la future activité réponde aux attentes de convivialité, service à la population et attractivité que les tholoméens attendent et sont prêts à soutenir.



Travaux d'aménagement du bourg et du Môle

Sécuriser et valoriser le centre de notre village

La première phase des travaux d'aménagement du bourg s'achèvera au printemps par la réalisation des revêtements et des plantations.

L'objectif de ces travaux est double :

- rendre le centre de notre village convivial et attractif ;
- améliorer les conditions de déplacement et de sécurité du public.

Cette rénovation globale permet d'intégrer tous les espaces et les usages. Ce projet s'inscrit ainsi dans la durée.

Création de circulations douces et mise en valeur de notre patrimoine

Plusieurs cheminements ont été créés, derrière l'église et le long du talus afin d'améliorer la liaison entre le haut et le bas du village et de faciliter l'accès au nouvel immeuble. Une rampe d'accès handicapée a été aménagée à cet effet. Des toilettes publiques seront construites prochainement à l'emplacement de la fontaine existante.



Ce bâtiment abritera également l'ancienne bascule publique qui servait autrefois à déterminer le poids des véhicules ou des animaux avant leurs ventes. Le mécanisme de la balance va être restauré et mis en valeur dans ce nouvel édifice. Les pierres des anciens murets ont été utilisées comme parements dans les gabions de soutènement devant le commerce.

Un ancrage culturel au travers d'un verger

Des plantations accompagneront ces espaces au printemps. Les végétaux ont été choisis afin d'apporter une qualité paysagère en toutes saisons et de rationaliser les entretiens. Le muret situé le long de la rampe handicapée sera planté avec une haie vive associée à des vivaces retombantes. Les gabions seront ornés de graminées et de rosiers paysagers.

Quelques arbustes solitaires persistants et caducs ponctueront également l'espace.

Un verger, planté sur la butte, permettra de renouer avec une activité arboricole ancienne de nos fermes. Notre objectif est d'ouvrir cet espace aux enfants pour la récolte des fruits et l'apprentissage de la taille.

Le terrassement des talus situés le long du torrent a nécessité l'intervention d'une pelle araignée afin de ralentir l'eau avant son entrée dans la buse, située sous la route. Ce terrain sera stabilisé avec une plantation de jeunes plants forestiers.

Création d'un nouvel espace de rencontre

La placette située devant l'immeuble sera un nouvel espace de vie pour le village. Des systèmes d'ancrage des tentes ont été prévus pour permettre l'installation du marché de territoire sur cet emplacement. Des bancs et du mobilier urbain seront également disposés.

Le revêtement de la placette et de la rampe handicapée sera en béton teinté désactivé. Ce procédé est particulièrement bien adapté aux contraintes climatiques de nos régions. Il est reconnu pour ses qualités esthétiques, sa résistance à l'usure et au gel. Compte tenu des retards des travaux sur le bâtiment, la réalisation de ces revêtements a été reportée au printemps lorsque les conditions climatiques permettront de répondre aux exigences de mises en œuvre (pas de risques de gel).

Rénovation de l'éclairage nocturne

Des candélabres et des luminaires encastrés dans le muret de soutènement ont été mis en service. Cet éclairage répond aux normes pour les personnes à mobilité réduite et valorise les ouvrages réalisés. Il apporte ainsi une ambiance nocturne plus chaleureuse au centre du village.

Amélioration de la sécurité des déplacements



Des garde-corps barreaudés et bois de mélèze seront posés le long de la rampe handicapée. Les plaquettes de scellement ont déjà été posées sur le muret. La sortie de l'église et son accès handicapé seront équipés de mains courantes afin de faciliter la montée des marches pour les personnes confrontées à des difficultés pour se déplacer. Un rétrécissement de chaussée et des ralentisseurs permettent de limiter la vitesse de circulation à cet endroit et augmentent ainsi la sécurité des piétons. La signalisation et le marquage routier ont également été renforcés.

Revalorisation des matériaux sur le parking du Môle

Une partie des remblais extraits du chantier ont été revalorisés pour créer un nouvel espace de stationnement sur le parking de chez Bérou. Cette surface plus horizontale que le parking situé à l'entrée de la piste forestière, facilitera le stationnement et le déneigement en hiver. Des glissières de sécurité en bois seront implantées au printemps en bordure de talus.

Tous ces aménagements sont une réponse aux attentes et aux besoins des habitants. Ils mettent en valeur les différentes entrées du village, notre église et notre patrimoine vernaculaire tout en préservant notre authenticité. Notre village s'adapte ainsi aux handicapés et aux personnes âgées et sécurise les déplacements des jeunes sur le chemin de l'école. Le cœur de notre village redevient ainsi un espace de rencontre intergénérationnel.

Conception et Maîtrise d'œuvre : Cabinet Uguet
Travaux de génie civil réalisés par le groupement d'entreprises Colas-Guelpa
Éclairage : Degenève sous MOE du Syane
Pelle araignée : L.V.T.P. M. Vincent Lanaud





Syndicat des Eaux des ROC

Le Syndicat des Eaux des ROCAILLES et de BELLECOMBE (**SRB**) a été créé le 1^{er} janvier 2013, par fusion entre le Syndicat des Eaux des ROCAILLES (créé en 1966) qui avait pour compétence l'eau potable, et le Syndicat de BELLECOMBE (créé en 1974) qui avait pour compétence l'assainissement et les rivières.

Au 1^{er} janvier 2014, les cinq communes formant le Syndicat du THY (Peillonex, St-Jean de Tholome, La Tour, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz) ont rejoint le SRB pour l'assainissement (collectif et non collectif).

Le SRB a donc aujourd'hui quatre compétences (Rivières, Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif), auxquelles adhèrent les collectivités suivantes :

- 1. Rivières :** ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, CONTAMINE-SUR-ARVE, MONNETIER-MORNEX, LA MURAZ, NANGY, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY et SCIENTRIER
- 2. Eau potable :** ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, LA CHAPELLE RAMBAUD, FILLINGES, MONNETIER-MORNEX, LA MURAZ, NANGY, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY et SCIENTRIER
- 3. Assainissement collectif :** CC du PAYS ROCHOIS (chef-lieu et hameau de Chevilly sur le territoire de la commune d'Arenthon) et ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, CONTAMINE-SUR-ARVE, FAUCIGNY, FILLINGES, MARCELLAZ, MONNETIER-MORNEX, LA MURAZ, NANGY, PEILLONNEX, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY, ST-JEAN DE THOLOME, SCIENTRIER, LA TOUR (pour le bassin-versant de la Menoge), VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ
- 4. Assainissement non collectif :** CC de FAUCIGNY GLIERES (territoire de la commune de CONTAMINE-SUR-ARVE) et ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, FAUCIGNY, FILLINGES, MARCELLAZ, MONNETIER-MORNEX, LA MURAZ, NANGY, PEILLONNEX, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY, ST-JEAN DE THOLOME, SCIENTRIER, LA TOUR (pour le bassin-versant de la Menoge), VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ

Le SRB a par ailleurs la possibilité d'apporter une aide technique aux collectivités adhérentes, en matière de voirie, réseaux, urbanisme et défense contre l'incendie.

Le SRB a un budget principal sur lequel sont réglées les charges de personnel et les participations, un budget Eau potable et un budget Assainissement (collectif et non collectif) qui doivent respectivement être équilibrés en dépenses et en recettes.

Compétence ASSAINISSEMENT



Dix-huit communes adhèrent à cette compétence qui a pour but la collecte et le traitement des eaux usées domestiques, le contrôle et la réhabilitation des installations individuelles ainsi que le traitement des matières de vidange et de curage.

La population concernée est d'environ **35 000 habitants**, soit 9 885 abonnés en collectif et 3 050 en non collectif.

En assainissement non collectif, nous faisons le contrôle de toutes les installations, et proposons

aux propriétaires la possibilité de réhabiliter leur installation non conforme avec d'importantes aides financières.

Le réseau de collecte, dont la longueur est d'environ 370 km, comprend 30 postes de refoulement. Seules les eaux usées sont collectées, et des vérifications sont faites régulièrement chez les abonnés pour supprimer toute arrivée d'eaux pluviales ou de drainage.

Les eaux usées sont traitées principalement dans les deux stations d'épuration de Scientrier (32 000 EH) et de Peillonex (7 000 EH), mais également dans six petites stations situées à La Croisette (La Muraz), au Biollay, aux Chavannes et au Pré courbe (Arbusigny), à Epineuse et aux Roguets (Pers-Jussy).

La station de Peillonex sera supprimée fin 2016, et les effluents collectés sur les communes du Thy seront alors redirigés vers la station de Bellecombe.

Cette STEP a traité en moyenne 6 300 m³/jour en 2013 (soit **2 300 000 m³/an**), avec un rendement épuratoire très satisfaisant, et comprend trois bassins de traitement construits en 1978 (5 400 EH réservés depuis 3 ans au traitement des effluents du CHAL), en 1995 (10 600 EH) et en 2009 (16 000 EH).

Fonctionnement d'une station d'épuration :

Prétraitement pour enlever les flottants (dégrillage, dessablage et dégraisage).

Traitement biologique (aération et décantation) pour permettre aux bactéries présentes dans l'eau de se développer et se nourrir de la pollution - L'eau traitée est alors rejetée vers l'Arve, et les boues (mélange de bactéries) sont recirculées dans le bassin d'aération pour maintenir une quantité suffisante de bactéries en fonction de la pollution à traiter, ou évacuées vers le traitement des boues.

Traitement des boues : les boues évacuées sont déshydratées sur un filtre-pressé avant d'être séchées dans une serre pour atteindre une siccité de 90% environ (aspect de granules), et permettre un épandage sans nuisances.

Bilans de fonctionnement : le traitement fait l'objet d'une auto-surveillance régulière avec des bilans complets entrée-sortie tous les mois, dont les résultats sont transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau. De même, des analyses sont effectuées sur les boues avant chaque épandage, ainsi qu'un suivi des sols concernés.

SIPIBEL : depuis l'ouverture du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL), nous avons l'obligation de traiter les effluents hospitaliers dans une filière dédiée. Constatant que le site (hôpital + STEP dédiée) était unique en France, et que des programmes de recherche étaient lancés au niveau national, nous avons proposé d'ouvrir notre STEP à un groupement d'universités spécialisées (ENTPE, INSA de Lyon, Université de Limoges, Université de pharmacologie de Paris XI, CNRS...) afin de mettre en place un observatoire (analyses sur de nombreux paramètres : médicaments, produits de nettoyage...) et un programme de recherche portant notamment sur la caractérisation et la traitabilité des effluents hospitaliers. Un volet de l'étude porte également sur la comparaison des effluents domestiques avec les effluents hospitaliers. Cette étude, qui devait durer 3 ans, vient d'être prolongée par une nouvelle convention avec l'Etat.



AILLES et de BELLECOMBE

Lors du bulletin municipal de décembre 2013, nous vous avons présenté les motifs du transfert de compétences au SRB ainsi que le changement induit pour les usagers ;

Au nombre d'appels téléphoniques suite à la facture d'assainissement, il nous paraît nécessaire d'approfondir l'information quant à la tarification, le syndicat présentant son périmètre et les missions dévolues à sa compétence assainissement dans les paragraphes précédents.

Ce qui change pour les usagers du réseau d'assainissement en 2014 :

Le rajout d'une part fixe: N'existant pas sur les communes du Thy, étant de 41,13 euros / an au SRB, elle sera lissée jusqu'en 2019 avec un montant de 10 euros en 2014, 13,5 en 2015, 19 euros en 2016 ;

A cette part fixe s'ajoute une redevance d'assainissement collectif au prorata du nombre de m³ consommés au cours de l'année, qui est décidé chaque année au comité syndical dans lequel nous sommes représentés par deux délégués titulaires et un suppléant.

Ce qui change pour les usagers à l'assainissement non collectif :

Jusqu'à alors, une redevance forfaitaire de 35 euros était appliquée à St-Jean, elle est transformée en une redevance de 0,29 centime d'euros proportionnelle à la consommation d'eau. Ceux qui ont une consommation inférieure à 120 m³ peuvent faire une économie conséquente !

Ce qui change pour tous les usagers :

Deux factures au lieu d'une, notre collectivité ne pouvant plus facturer pour un service pour lequel elle n'est plus compétente ; mais surtout les habitudes !!!

Ce qui change pour les élus de votre commune :

La sérénité face à cette nouvelle organisation ; en effet le débit des rejets de la station d'épuration (STEP) de Peillonex vouait cette installation à la fermeture pour faire suite aux nombreux avertissements des services de l'état.

La solution technique de connexion entre la STEP de Peillonex et celle de Scientrier est déjà d'actualité en attente de subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

La mutualisation des services : Les services aux 3500 abonnés supplémentaires du Thy n'ont nécessité qu'un transfert de personnel, grâce à la structuration existante du SRB et la qualité des agents en place.

Des services supplémentaires apportés aux usagers : subventionnement des mises aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) de 3000 à 6000 euros ; le vidage des fosses et le dépotage des boues.

Des programmations de travaux plus rapides, le recours à l'emprunt et la dette inhérente étant mutualisé à 19 communes. Pour preuve, la montée d'un collecteur EU jusqu'au hameau des Syords est prévue fin 2015.



Cérémonie du 11 novembre



En ce 9 novembre 2014 quelle plus belle reconnaissance pouvions nous donner en associant nos jeunes tholoméens à cette commémoration du 11 novembre, l'écho de la Marseillaise entonnée par les élèves de l'école primaire a raisonné dans nos cœurs jusqu'aux cimes de nos montagnes.



En faisant appel aux forces vives de notre jeunesse tholoméenne pour rendre hommage à

nos cinquante morts pour la France, la commune avait décidé de marquer ce douloureux anniversaire de l'histoire de notre village en déposant pour chaque nom édifié une pensée sur le monument.

Un authentique bon d'un siècle a honoré la mémoire collective de notre petit village, qui comptait lors de la mobilisation en 1914 que 850 âmes, qu'elle a dû être terrible l'épreuve de ces familles perdant autant d'enfants.

La présence des membres de l'association « Mémoire vivante de la grande guerre » pour faire revivre l'histoire de quatre poilus tholoméens morts dans les deux premiers mois

de combats à savoir Sylvain DETURCHE, Jean Marie CHATEL, Raymond MERMIN, François NANJOD, en tenues d'époque devant leurs descendants a été un moment fort.

A notre époque où l'unité nationale n'est pas toujours de mise, qu'il fût vibrant cet hommage rendu par la jeunesse et par les centaines de tholoméens déplacés pour l'occasion, unis et honorés pour la mémoire par la présence des plus hauts représentants de l'état dans l'arrondissement, Monsieur Le Sous Préfet, des parlementaires, conseillers généraux et élus locaux.





Arrêté préfectoral - Feu

Direction Départementale
des Territoires
Service Prospective et Connaissance des
Territoires
SPCT/EF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anney, le 10 mai 2012
LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Arrêté n° 2012131 - 0019

interdisant les feux de forêt et la pratique de l'écobuage dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve.

VU l'arrêté préfectoral n° 201204 7-0004 du 16 février 2012 portant approbation du Plan de Protection de

l'Atmosphère (P.P.A.) de la vallée de l'Arve ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L22 I 2-2, L22 I 5-1 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L222-5 et R222-32 ;

VU l'article L.322-1-1 du code forestier ;

VU l'article L25 I-3 du code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de la santé publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de Monsieur Philippe DERUMIGNY, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2010.709 du 11 août 2010 relatif à l'incinération des déchets de plantes invasives ;

VU le rapport de synthèse de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône Alpes en date du 2 avril 2012 ;

VU l'avis du CODERST de la Haute-Savoie en date du 25 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT les objectifs de santé publique et de préservation de la qualité de l'air poursuivis par les articles L220-I et suivants du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que les articles précités prévoient la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs dont l'objet est de surveiller, prévenir ou réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets parmi lesquels les plans de protection de l'atmosphère

élaborés par les préfets de département ;

CONSIDÉRANT la situation de contentieux de la France pour manquement aux normes prévues par la directive européenne 2008/50/CE en matière de qualité de l'air et notamment pour non respect des valeurs limites prescrites pour les particules fines de type PM 10 ;

CONSIDÉRANT que le Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve approuvé le 16 février 2012 interdit l'écobuage, le brûlage forestier et le brûlage des déchets verts ;

RAPPELANT qu'il appartient à chacun de participer à la réduction des émissions polluantes et à l'amélioration de la qualité de l'air ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Il est interdit à toute personne d'allumer des feux dans les forêts, plantations, boisements sur l'ensemble du territoire du PPA de la vallée de l'Arve, d'incinérer les végétaux sur pied, herbes et broussailles.

Article 2 : Cette interdiction s'applique à tous types de feux, notamment : à l'incinération de morts-bois,

chablis ou rémanents d'exploitation forestière, au brûlage des pailles, chaumes et résidus de récoltes, à l'écobuage (destruction par le feu des landes, broussailles, friches, dans un but agricole ou pastoral), plus généralement à toute incinération de végétaux sur pied (y compris la végétation des accotements, talus, fossés de route, voies ferrées et cours d'eau).

Cette interdiction s'applique toute l'année et en toute circonstance.

Article 3 : La valorisation des déchets végétaux par épandage agricole, compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier.

Article 4 : Par mesure dérogatoire, les agents des services de la voirie départementale, les agents des communes, les agents des établissements publics de coopération intercommunale, ou leurs prestataires, ayant suivi une

formation, ont le droit d'incinérer sur place les plantes invasives, soit après fauchage, soit après arrachage, en se conformant aux prescriptions de l'arrêté n°DDT-2010.709 du 11 août 2010.

Article 5 : Concernant la lutte contre les organismes nuisibles réglementés notamment au titre de l'article L25 I-3 du code rural, l'autorisation de procéder au brûlage des végétaux ou de leurs parties devra faire l'objet d'une demande préalable dûment motivée auprès de l'autorité préfectorale (direction départementale des territoires) et des dérogations pourront être accordées au cas par cas.

Article 6 : Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers qui relèvent de l'interdiction du Règlement Sanitaire Départemental dans son article 84.

Article 7 : Cet arrêté est d'application immédiate.

Article 8 : délais et voies de recours Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets, les Maires des 41 communes incluses dans le périmètre du PPA de la vallée de l'Arve, le Directeur Départemental des Territoires, le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur du Service Départemental d'incendie et Secours, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes situées dans le périmètre du PPA de la vallée de l'Arve et publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Le Préfet
Philippe DERUMIGNY



La réforme des rythmes scolaires



Ce seul titre évoque beaucoup de débats politiques, de reportages TV, de différences

de points de vue bien que l'esprit de la loi soit relativement clair à savoir :

- Durée de l'enseignement réduit afin de permettre l'accès aux enfants à des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) sous la responsabilité des communes mais en coordination avec les équipes enseignantes et en concertation avec les parents d'élèves sans jamais oublier l'intérêt de l'enfant.

Fort de cela, dès le printemps 2013, nous nous sommes tous réunis et décidé d'appliquer la nouvelle réglementation qu'à la rentrée 2014/2015 au lieu de la rentrée 2013, car de suite, l'utilité d'une cohérence de territoire et de mutualisation des moyens est apparue afin de répondre au souhait de qualité des parents (à la différence d'une simple garde des enfants) et à un coût acceptable face à l'inquiétude des élus ; les enseignantes étant plutôt garantes du rythme de l'enfant à qui elles prodiguent des enseignements tout au long de l'année.

Après avoir étudié une mutualisation de l'organisation à l'échelle de 8 communes, sous l'égide de la MJCI, nous avons embauché un coordinateur TAP en la personne de M. Nicolas REVERT en 1/3 temps pour chaque commune : Ville-en-Sallaz, Bogève et notre commune.

Sa mission est simplement définie dans le nom coordonner :

- en lien avec les parents : les inscriptions, le ressenti.../...
- en lien avec chaque municipalité : l'organisation des activités variées, dans des locaux dédiés et avec du personnel dédié, le règlement intérieur, le niveau d'encadrement, l'aspect budgétaire.../...,
- en lien avec le personnel : l'organisation des TAP par cycle (période entre 2 vacances scolaires), assurés aussi bien par des techniciens (diplôme BPJEPS), que des animateurs (diplôme BAFA), que le personnel ATSEM (diplôme CAP petite enfance, BAFA, et expérience utile) .../...
- en lien avec les enseignants : l'adéquation des TAP avec le programme scolaire.../...

Avant la rentrée, la nouvelle équipe municipale a dû se positionner sur les tarifs, consciente de ne pouvoir mettre à l'équilibre cette nouvelle obligation réglementaire (au même titre que les coûts des repas ne sont pas facturés en totalité aux demi-pensionnaires), mais dans le même principe d'équité a souhaité appliquer un tarif au quotient familial allant de 2 euros le TAP/jour (quotient inférieur à 750 soit 14 % des inscrits à ce jour) à 6 euros (quotient supérieur à 3000 soit 27 % des inscrits), la majorité étant au tarif intermédiaire soit 4 euros pour 37 % des familles ;

Après ces premiers mois de mise en place, nous sommes toujours dans l'esprit de la loi à savoir la concertation afin de finaliser le Projet Educatif De Territoire (PEDT) à transmettre aux services de l'Etat le 31 Décembre de cette année. Ce document devra entre autres définir les objectifs et les critères d'évaluation au sein de notre école, donnant l'assurance à tous les intervenants, d'une lisibilité dans le temps, d'une évolution du service à minima, sinon d'une montée en puissance avec selon les élus, l'objectif primordial : l'intérêt de l'enfant.

Pour rappel concernant les horaires

Pour rappel concernant les TAP :

- Fonctionnement de 14h45 à 16h15 le lundi et le vendredi.
- 5 animateurs présents = Taux d'encadrement d'environ 1 animateur pour 7 (législation Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) : 1 pour 14 en accueil périscolaire).
- Dont deux fois 45 minutes pour les maternelles (2 activités) et une fois 1h30 pour les primaires.
- Type d'activités proposées : Capoeira, musique, cirque, sports collectifs, activités de Noël, activités manuelles, cinéma... par cycle.

Pour rappel le mercredi :

- accueil périscolaire possible dès 7h.
- APC (activités pédagogiques complémentaires) de 8h05 à 9h05.
- Accueil communal gratuit possible durant l'heure d'APC.
- Accueil en classe à 9h05.
- Possibilité d'un Accueil de Loisirs Intercommunal (ALI) de 12h15 à 18h30 dans nos locaux sous la responsabilité de la MJCI.

UFOVAL

Des Colos qui nous rassemblent

Les Colos, c'est bon pour grandir !



Pierre PERRET les a chantées, le cinéma les parodie avec gentillesse, les médias y guettent le moindre pou, nous nous contentons fièrement de les faire vivre...

Chaque été, dans nos centres de vacances, il est coutumier de recevoir la visite de parents ou grands-parents. Ils nous racontent, les yeux brillants d'une douce nostalgie, les moments magnifiques de leur jeunesse en colo.

Ceux d'un véritable dépaysement, de la rencontre avec d'autres, d'aventures singulières qu'on prenait bien soin de ne pas raconter aux parents, ceux tout simplement constitutifs de leur personnalité et de leurs valeurs.

Ils font alors le tour des locaux pour voir ce qui a changé, émus de retrouver çà et là, les traces de leur propre histoire.

Et oui, nous avons toujours la même ambition ; dans une société qui a profondément évolué, nous avons la conviction tenace que nos colos sont des espaces d'émancipation et de construction pour l'enfant et le jeune d'aujourd'hui.

Bien évidemment, nos séjours proposent des activités nouvelles dans des locaux mieux adaptés, plus confortables.

Mais assurément, l'esprit de découverte et du vivre ensemble, le nécessaire besoin de se construire aussi en dehors de chez soi, font force dans notre projet éducatif.



DON DU SANG

Planning difficile, coût des petites collectes (moins de 35 dons) trop élevé, manque de personnel, et voilà le couperet est tombé : l'Etablissement Français du Sang ne se déplacera plus à St-Jean. Chaque donneur a reçu une lettre d'information en début d'année.

Entretiens avec madame La Directrice, essais de négociations pour sauver les collectes 2014 (le calendrier ayant été établi à l'automne 2013), toutes les démarches de l'association sont restées vaines. Le sang et ses dérivés restent actuellement la seule source de vie pour de nombreux malades.

Tout près de nous, un peu plus loin, pour tous ceux qui ont besoin, qui auront peut-être besoin un jour, tous les membres de l'Amicale Claude Merveille (regroupant Viuz et St-Jean), malgré les difficultés, restent motivés pour accueillir le plus chaleureusement possible avec de bons repas les donateurs sur le site de Viuz-en-Sallaz. Toutefois, chaque donneur reste libre de choisir son lieu de collecte.

Associations de donateurs, donateurs bénévoles, nous ne sommes peut-être qu'un grain de sable dans la grande chaîne médicale mais sans celui-ci l'espoir de guérison de nombreux patients de tous âges pourrait être compromis.

Les prochains rendez-vous à Viuz (salle culturelle de Viuz-en-Sallaz de 18h à 20h) sont :

- Le vendredi 6 février 2015
- Le vendredi 3 avril 2015
- Le vendredi 12 juin 2015
- Le vendredi 4 septembre 2015
- Le vendredi 11 décembre 2015



Don du sang - Témoignage

En amenant les enfants à l'école, vous les aviez vus les panneaux « don du sang à St-Jean de Tholome ». Vous vous étiez dit « ça serait bien d'y aller ». Vous en avez parlé à la maison. Vous avez noté dans votre agenda. Et puis, le jour venu, vous avez oublié.

Quand les panneaux sont revenus sur le chemin de l'école vous vous êtes dit que cette fois-ci, vous n'oublieriez pas. Une fois l'agenda ouvert, vous n'étiez pas là ce jour-là. Tant pis ! Une autre fois.

Et puis le travail, les enfants, les soucis, pas le temps, pas le courage... Vous avez laissé tomber. Mais c'est toujours un peu honteuse que vous passiez devant les panneaux... jusqu'au jour où...

Votre fille de 11 ans est hospitalisée en urgence pour une supposée péritonite. Dans la nuit, elle est transférée à l'HFME de Lyon.

Dès votre arrivée, le diagnostic tombe comme un couperet : votre fille a un cancer du sang, une leucémie lymphoblastique. Et là, la vie s'arrête net. Pourquoi ? Pourquoi elle ? Elle est si jeune !

Mais pas le temps de s'apitoyer, il faut commencer les chimios immédiatement. Le traitement sera dur et long (2 ans).

Tard le soir, vous aviez vu à la télé ces reportages sur les enfants cancéreux. Ces enfants sans cheveux, au regard triste, traînant toujours derrière eux une perfusion. Vous aviez pleuré devant leur souffrance et leur courage. Vous aviez même décidé de ne plus regarder ces reportages car trop durs.

Votre fille est transférée à l'institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique de Lyon. Là, le choc est immédiat. L'annonce du protocole vous anéantit : 9 mois de traitement lourd (multichimiothérapies), plus d'école, plus de sortie, pas de visite... isolement total. Il faudra la transfuser plusieurs fois, sang et plaquettes. « On manque de sang ! »... Et là, vous repensez aux panneaux de l'école et vous avez encore plus envie de pleurer.

Avec le traitement, votre fille n'est plus que l'ombre d'elle-même. Il y a des jours où elle n'a même pas la force de parler ni même d'écouter.

A la Première transfusion, elle est au plus mal. Vous remerciez tout bas tous ces anonymes qui par leurs dons vont permettre à votre enfant de rester en vie.

Cette fois-ci, promis, juré, et quoiqu'il arrive, vous irez au prochain don du sang. Et c'est ce que vous avez fait.

La salle de motricité de l'école, vous la connaissez bien. C'est là que votre fille a fait sa première fête de l'école. Votre gorge se serre à ce souvenir. Y aura-t-il encore des fêtes de l'école pour elle ?

Mais bien vite, on vient vous parler, vous rassurer. Il y a là des gens sympathiques que vous reconnaissez. Des parents que vous avez côtoyés, et même des enfants que vous avez connus à l'école primaire. Il y a des jeunes, des moins jeunes, heureux d'être là, de se rencontrer, de partager cet acte de solidarité.

Mais tous ces gens, ont-ils seulement conscience de l'importance de leur don ? Personne n'en fait cas !

Alors, ce jour-là, vous avez donné votre sang. Un sentiment de plénitude vous a envahi. Il y a maintenant quelqu'un, quelque part qui a un peu de votre sang dans ses veines. Vous avez fait cadeau d'un peu de vie. Peut-être avez-vous redonné le sourire à toute une famille ? Cet espoir vous donne de la joie.

Aujourd'hui, vous voulez dire un grand « MERCI » à tous les donateurs de sang. A tous ces anonymes qui donnent leur sang en toute simplicité.

Vous voulez leur dire que vous êtes fière d'appartenir à leur communauté, à leur famille.

Vous voulez dire aux autres, que pour toutes les Anaïs, les Clément, Maëva, et pour tous les autres, **Donnez votre sang** pour qu'un jour, eux aussi, ils aient encore une fête de l'école.

MERCI

Une association locale : la VMEH

(Visite des Malades en Etablissement Hospitalier)

Vous avez un peu de temps libre chaque semaine et vous êtes ceux qui veulent faire reculer la solitude dans les hôpitaux et maisons de retraite ? Alors, rejoignez-nous car la VMEH, c'est :

- Une présence,
- Une écoute,
- Une réponse à une attente

Bref, un LIEN D'HUMANITÉ

La VMEH est une association humanitaire de proximité (loi 1901) apolitique et non confessionnelle, ouverte à tous.

Nos visiteuses interviennent chaque semaine à l'hôpital de La Tour... qui est tout près de chez vous !

Sur toute la France, 8000 visiteurs ont déjà répondu. Pourquoi pas vous ?

Contact au 04 50 43 15 22



OXALIS, le vent souffle du bon côté...

Depuis plus de 20 ans, nous nous activons pour organiser des activités et des animations dans différents domaines. Les centres de vacances, les sorties nature, les manifestations sportives, théâtrales, musicales et culturelles... sont autant d'occasions de vivre des situations conviviales et agréables pour découvrir les thèmes qui nous sont chers: la nature, les ânes, l'Afrique... Ainsi, toute l'année, nous nous retrouvons pour organiser diverses manifestations, ici ou ailleurs...

Tous les bénéfices générés par nos actions permettent de financer des projets de développement, notamment au Burkina Faso, au Bénin et bientôt dans d'autres pays. La feuille complète de l'Oxalis est disponible sur notre site www.oxalis-nature.com ou par mail oxalis-nature@wanadoo.fr. Elle regroupe des articles et les infos relatives à nos activités de l'année écoulée, celles en cours et celles à venir (Voir programme ci-joint)

Nous vous espérons nombreux à nos côtés pour vivre une belle année pleine de passion et d'émotion!!!



Le programme 2015 des activités de l'association OXALIS

- **6 Janvier**: Sortie Nature Nocturne – Rando trappeur en Forêt, de nuit avec des raquettes.
- **25 Janvier**: Concert REGGAE Burkinature à Scientrier au profit des projets au Burkina.
- **20 mai**: Sortie Nature – Spéléo avec 12 enfants de 8/12 ans
- **3 Juin**: Sortie Nature – Canyoning dans les gorges de Balme - + de 12 ans.
- **4 au 12 Juillet**: Camp enfant 7/11 ans en Avignon (Théâtre – Rando Aquatique - Ateliers)
- **20 au 31 Juillet (date à confirmer)**: Camp Ados en Moldavie (Rando Montagne et Forêt)
- **3 Octobre**: La Môle – Grimpée pédestre chronométrée du Môle

Toute l'année 2014: Spectacles et concerts avec la Compagnie OX! & Cie (Indian Flower, Quiet!). Mise en place de projets d'aide et de soutien aux communautés scolaires et villageoises du Burkina Faso (Cuiseurs Solaires, ateliers, Fournitures scolaires, Soutien au dispensaire, jardins pédagogiques, participations divers...).



O' Cœur du Bien Être

« La différence entre un soin, et un soin sensoriel, c'est le Bien Être, et le Bien Être, C'est la Beauté! »

Je m'appelle Chloé, après 4 ans d'expérience dans le milieu de l'esthétique J'ouvre mon institut « O' Cœur du Bien Être » au mois de décembre, à Romblaz d'en bas. C'est avec grand plaisir que je vous ferai découvrir mes soins de bien être accompagnés de senteurs qui je pense vont vous étonner.

Tous les soins du corps et du visage sont basés sur l'aromathérapie et l'olfactothérapie Je vous propose aussi les épilations. le maquillage, les pierres chaudes...

Vous bénéficiez pour votre premier soin, - 15 % jusqu'au 17 février 2015.

Pour des renseignements supplémentaires ou prise de rendez-vous, vous pouvez me contacter au 06 70 30 39 87



Du nouveau au « Pré aux livres »

Quelques bénévoles :



Sophie, Laurent, Monique et Christine



Deux fidèles lectrices: Célia et Danny

1. Modification d'horaire :

Le lundi et le jeudi nos portes ouvrent 15 minutes plus tôt...

Le pré aux livres vous accueille désormais :

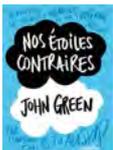
- Le lundi de 16h15 à 18h
- Le jeudi de 16h15 à 18h
- Le samedi de 10h à 12h

Pendant **les vacances scolaires** la bibliothèque est ouverte **uniquement le samedi de 10h à 12h.**

2. Des achats variés

Quelques-unes des nouveautés dans nos rayons :

Des Romans :



- « Charlotte » de David Foenkinos, prix Renaudot et prix Goncourt des lycéens
- le prix Nobel de littérature 2014 : Modiano « Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier »

- « Pas pleurer » prix Goncourt
- le dernier Amélie Nothomb : « Pétronille » ;
- des Romans Policiers : « Pure » d'Antoine Chainas, prix 2014 du roman policier par exemple.
- « Nos étoiles contraires » d'où a été tiré le film à succès plutôt pour nos ados mais nous, adultes, apprécierons aussi.

Des Bandes Dessinées :

l'intégral de « Paradis » ; « L'appel des origines » ; pour tous : « Belle et Sébastien » ; Le cycle complet d'« Antarès » en Science-fiction ; « Lulu femme nue » la bd qui a inspiré le film ; « Alter et go » série étonnante etc.



Des Albums colorés aux titres évocateurs :

« Je ne veux pas aller à la piscine » de Stéphanie Blake ; « A la douche », « Papa île » et « Gros pipi » d'Emile Jadoul ; « Mau-dites lunettes » d'Olga Lecaye... les aventures burlesques de « Georges le dragon » de Geoffroy de Pennart etc.



3. Dans les rayons...

Une organisation différente des rayonnages... avec chez les adultes un mélange des Romans qu'ils soient Policiers, du terroir, du fond Savoie ou simple roman... le but étant que nos lecteurs fouillent davantage dans les étagères et découvrent ainsi des livres auxquels ils n'avaient pas pensés.

4. L'équipe... besoin urgent de nouveaux bénévoles...

Une équipe motivée qui ne demande qu'à s'étoffer... N'hésitez pas à nous rejoindre!



A noter :

L'accueil des classes a repris cette année toujours grâce à Monique Voisin. Les élèves de l'école viennent une fois par mois travailler sur les livres dans les locaux de la bibliothèque.

En novembre Monique Voisin accueille la classe des PS/M.



Bonnes lectures à tous... Les bénévoles

Conteurs du Môle



Photo conteurs Noël 2013

Les Conteurs du Môle continuent de semer leurs histoires au gré du temps. En plus des traditionnels contes de Noël, beaucoup de spectateurs attentifs ont pu les entendre en divers endroits : Quartet théâtre à Marignier, Festival Burdibulle en vallée verte, Contamines sur Arve pour l'association U-ye...

Cette année leur répertoire s'est étoffé d'une nouvelle facette.

En effet, les bibliothèques de Juvigny et de St-Jeoire les ont accueillis pour un répertoire réservé aux adultes... « contes coquins pour oreilles averties ».

Ils présenteront ce même répertoire à St-Jean de Tholome dans la salle de motricité de l'école le samedi 7 février 2015... à ne pas manquer!

Les Conteurs du Môle remercient leur fidèle public et se réjouissent de les revoir bientôt.

conteursdumole@gmx.fr
www.facebook.com/conteursdumole/



Les Tribulations du Molardier - Vendredi 13 juin 2014

Après l'Odyssée de Noël qui a connu un beau succès en décembre 2013 à Viuz-en-Sallaz, le molardier a fait étape de mai à septembre 2014 dans les 11 villages de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R) pour présenter le spectacle de l'Ecomusée Paysalp « **Les Tribulations du Molardier** ».

Mis en scène par Daniel Gros, « Les Tribulations du molardier » a entrepris de faire (re) découvrir aux spectateurs l'histoire de leur territoire de la préhistoire à nos jours. Ainsi étaient relatés les événements qui ont façonné l'histoire de notre contrée et de la Savoie : établissement des romains durant le 1^{er} siècle après J.-C., règne des Sires de Faucigny au XII^e siècle, invasion bernoise de 1589 ou encore annexion de la Savoie à la France en 1860 en passant par la fermeture de l'Usine Gambin à Viuz-en-Sallaz dans les années 1970.

Le spectacle a également offert une réso-

nance contemporaine sur les thématiques de la migration, de la mobilité et de l'échange en favorisant la rencontre entre les habitants des communes de la CC4R.

Au total, ce n'est pas moins de 50 comédiens et figurants qui ont fait revivre l'histoire en mêlant théâtre, chant, danse et conte lors de représentations nocturnes et en plein air, lorsque la météo l'a permis, sans oublier les nombreux bénévoles qui ont œuvré en coulisses pour la création et l'installation des décors et l'accueil du public.

Le vendredi 13 juin, le molardier a fait étape à dans le village de St-Jean de Tholome. La météo clémente et le public étaient au rendez-vous pour passer une soirée conviviale et chaleureuse sous un ciel étoilé.

Nous tenons à remercier la commune de St-Jean de Tholome pour sa coopération et son aide et les associations Haut les Cœurs

Solhandisep, Oxalis et les Troubadours qui ont été très précieuses pour notre organisation ainsi que pour leurs repas et leurs diots de SANDIAN qui ont ravi spectateurs et bénévoles !

Pour Noël, l'écomusée Paysalp reprogramme le spectacle « l'Odyssée de Noël, la légende du molardier » à Viuz-en-Sallaz durant quatre week-ends du 29 novembre au 21 décembre.

Les plus jeunes pourront également en profiter avec le spectacle « Le complot des jouets » les mercredis 3, 10 et 17 décembre dans la salle du Judo de Viuz-en-Sallaz.

Renseignements :

Ecomusée Paysalp
800, avenue de Savoie
74250 Viuz-en-Sallaz
04 50 36 89 18
paysalp@paysalp.fr
www.paysalp.fr

La MJCI

La MJCI Les Clarines est une association qui bouge avec son temps et les réformes. Celle des rythmes scolaires a engendré une restructuration des centres de loisirs. Cette année les enfants sont accueillis sur 5 sites différents selon leurs lieux de scolarisation : Peillonex, Fillinges, Viuz-en-sallaz, St-Jeoire et St-Jean de Tholome. Pour les vacances, c'est nouveau euros ! Les inscriptions se font tout au long de l'année. Ouverture de l'accueil : lundi mardi jeudi de 16h à 18h45 et mercredi de 14h à 18h30 mail : ali@mjci.net

Pour les ados, la MJCI propose différents stages : vélo/initiation à la descente, cinéma d'animation, découverte de pratiques artistiques et culturelles, formations aux premiers secours (ouverts aux adultes également).

Pour petits et grands, en partenariat avec la Ludothèque de St-Jeoire, la MJCI organise le Festival du Jeu qui aura lieu cette année le 25 avril à l'OASIS – La Tour.

Le secteur culturel propose des conférences et un spectacle humour salle des 4 rivières à Viuz-en-Sallaz :

- 9 janvier 2015 à 20h : les amis de St-Jacques de Compostelle avec Jean-François Wadier
- 6 février à 20h : des gypaètes et des hommes avec le réalisateur Mathieu Le Lay

- 27 mars à 20h : les souffrances au travail avec Marc Gindre

- 7 mars à 20h30 salle des fêtes de Viuz : Spectacle humoristique avec Jean-Michel Mattei

Cinébus avec 2 séances par mois en alternance à Viuz-en-Sallaz et St-Jeoire

La MJCI c'est aussi 55 activités au choix pour toute la famille, 40 intervenants, 19 lieux...

Nouveau ! Les animateurs techniciens de la MJCI font découvrir certaines de ces activités aux enfants de St-Jean de Tholome dans le cadre des TAP créés par la réforme des rythmes scolaires.

Ouverture de l'accueil mercredi et jeudi de 16h à 18h45 mail : info@mjci.net

Toute notre actualité et nos activités sur le site www.mjci.net





Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s BB4R : Historique, valeurs et actualité



Rétrospective de l'association et de la création du RAM

L'association Petite Enfance des 4 Rivières est ancrée depuis plus de vingt-sept ans sur le territoire, motivée depuis toujours par les valeurs qu'elle porte autour de l'accueil et de l'accompagnement en matière de petite enfance. L'association se veut porteuse de projets de parentalité mais a également le souci d'aller à la rencontre des professionnel(le)s de terrain, au plus proche de leurs besoins.

Quel beau chemin parcouru depuis la création de sa première halte-garderie en 1987 ! En 2012, avec cinq structures d'accueil à son actif et perpétuellement plus de demandes « Les Lutins du Clos Ruphy » ont laissé place à « La vie là du Clos Ruphy » permettant ainsi de doubler sa capacité d'accueil dans des locaux neufs et adaptés sur St-Jeoire.

A la création de cette dernière crèche multi-accueil, le parti pris a été de mutualiser les locaux pour y installer également le pôle administratif ainsi qu'une salle d'activités dédiée à la crèche familiale « La Ronde des Nounous ». La PMI, alors partenaire de ce beau projet, s'est emparée de l'occasion pour, dès lors, faire réserver des locaux pour un futur relais de manière à compléter l'offre du territoire par ce lieu consacré à l'accueil des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s, des parents particuliers employeurs ainsi que de tous les professionnels de la petite enfance exerçant dans le cadre du domicile.

Cette création qui tenait à cœur à la PE4R depuis plusieurs années, a alors pris tout son sens avec cette mutualisation des locaux, des connaissances du terrain et de la population ainsi que des compétences déjà présentes en matière de petite enfance. Forte de son

expérience et soutenue par la Caisse d'Allocation Familiale, la Protection Maternelle et Infantile ainsi que par les municipalités des 8 communes du canton, l'association s'est alors légitimement saisie de cette opportunité pour créer le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s BB4R, relais tant attendu par les 108 professionnelles du territoire.

Qu'est ce que le RAM ? Quelles sont ses missions ?

Comme chacun le sait, le métier d'assistant(e) maternel(le), bien que généralement porté par une volonté profonde de travailler auprès des tout-petits, reste un métier isolé ; tant par le fait qu'il se déroule à domicile, que par la difficulté pour chacun(e) d'échanger avec ses collègues sur ses pratiques professionnelles dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil et de se former.

Le RAM vient alors prendre toute sa place pour rompre avec l'isolement, permettre les rencontres, les échanges aussi bien pour les professionnel(le)s, que pour ceux/celles souhaitant le devenir, pour les parents se retrouvant du jour au lendemain employeurs sans pour autant en connaître tous les tenants et aboutissants, mais également pour les enfants qui sont bien au cœur de nos préoccupations. Nos chérubins peuvent à leur tour, rencontrer des camarades, avoir accès à du matériel pédagogique plus varié et bénéficier d'un accueil plus serein par des assistant(e)s maternel(le)s trouvant une oreille attentive.

Chacun peut donc, dans le cadre des permanences physiques et téléphoniques ou lors d'un rendez-vous trouver gratuitement des informations, des conseils tant sur les modes d'accueil, que sur les relations contractuelles ou en matière de pédagogie. Le relais vient

également soutenir et accompagner les professionnel(le)s de l'accueil à domicile, dans leurs pratiques quotidiennes. Des ateliers d'éveil proposés quatre matinées par semaine du lundi au jeudi, mais aussi des formations et des groupes de travail viennent étayer cette démarche de professionnalisation.

Service de référence tant pour les parents que pour les professionnel(le)s, le RAM se positionne en complément de la mission d'agrément et de formation. Il s'inscrit dans une dynamique d'amélioration de la qualité du mode d'accueil le plus utilisé par les familles. Il vient de plus, renforcer l'attractivité de ce beau métier d'assistant(e) maternel(le) et participer à la fonction d'observation du territoire des conditions locales d'accueil, en référant les professionnel(le)s ainsi que leurs disponibilités. Ceci dans le but de répondre au mieux et de façon efficiente aux besoins spécifiques préalablement identifiés des familles.

Le relais BB4R (Rencontres, Relations, Renseignements, Réponses), vient de ce fait s'inscrire dans le Projet Enfance Jeunesse des huit communes de la PE4R : La Tour, Mégevette, Onnion, Peillonex, St-Jean-de-Tholomme, St-Jeoire, Ville-en-Sallaz et Viuz-en-Sallaz. Ces dernières, conjointement avec la CAF de Haute-Savoie, participent financièrement au fonctionnement du RAM, l'utilisation de ce service étant libre, sans cotisation ni droit d'entrée pour les bénéficiaires.



Le site internet de la PE4R :

<http://asso4r.wix.com/asso4r> vous permet via ses pages consacrées au RAM de vous tenir informés des jours et horaires de permanence, du planning des animations se déroulant sur inscription, mais aussi de télécharger des documents utiles. Un pôle de ressources documentaires reste également à votre disposition.

Parents, professionnel(le)s ou futur(e)s professionnel(le)s, vous serez accueillis quotidiennement par Florence ou Amélie en fonction de vos besoins.

Contact téléphonique : 04 50 35 23 21.



Troubadours



Cher(s) ami(e)s de la musique, Cette nouvelle saison sera à nouveau placée sous le signe de la convivialité et permettra de mettre en lumière le travail effectué par les professeurs, les musiciens en herbe... ou confirmés, qui exploreront différents registres musicaux.

La fréquentation est constante, voire augmente dans certaines disciplines pour notre plus grand plaisir malgré le fait que, cette année, nous n'ayons pu reconduire les cours de danse africaine.

La salle de motricité mise à disposition par la commune accueille différents groupes d'élèves: de l'éveil, au djembé débutant, en passant par les ado-adultes qui pratiquent avec assiduité et convivialité les percussions africaines sous la houlette de Ben BAH.

Le son du djembé continue donc de résonner chaque jeudi au cœur du village - de 17h00 à 20h00 - grâce au partenariat établi avec la MJCI de Viuz-en-Sallaz

Par ailleurs, les cours de piano dispensés par Sandrine Pertin remportent toujours un large succès (mercredi soir et samedi, n'hésitez pas à nous contacter car il reste des plages horaires disponibles), quant aux cours de Kresho

Senjaric, ils suscitent l'enthousiasme des élèves que ce soit en guitare classique, électrique ou basse (lundi soir à partir de 15h45).

Cette année nous avons eu le plaisir de recevoir à St-Jean de Tholome, l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) qui a séduit un large public lors d'un concert mémorable, mêlant les élèves de l'EMI et les élèves de la classe de piano des Troubadours pour une Heure Musicale passionnante.

Nous remercions les professeurs pour la passion qui les animent et qu'ils nous font partager, les élèves pour leur assiduité et le talent dont ils font preuve, l'équipe municipale pour son soutien dans nos projets ainsi que l'ensemble des partenaires qui contribuent de près ou de loin à la vie de notre association.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes ainsi qu'une très bonne et heureuse année 2015, que celle-ci puisse vous apporter tout ce que vous souhaitez.

Les Troubadours

Si vous désirez nous contacter :

- Isabelle RUIN - Tél. 06 30 00 43 32,
 - Didier JUILLARD - Tél. 06 21 20 34 34,
- par mail : les-troubadours-sjt@live.fr

Repas des anciens

Cette année, le traditionnel repas des anciens s'est déroulé exceptionnellement à l'entrée de l'automne, le 21 septembre.

Dès l'apéritif, nos anciens nous ont montré qu'ils savent apprécier les moments de convivialité et de fête : embrassades et joyeuses retrouvailles.

Cette fête a permis à nos anciens de rencontrer le conseil municipal nouvellement élu et de leur faire de précieuses recommandations !

Au menu : Salade gourmande au saumon fumé, mousse de volaille au porto, râble de lapin farci, fromage et desserts.

La fête a été animée par Christian Pittet, guitariste et chanteur. Il a partagé son répertoire de chansons françaises (Ferrat, Brassens, etc.).

Ce repas est un moment toujours très apprécié et attendu. L'édition 2014 a été une belle réussite que nous nous réjouissons de renouveler bien entendu l'année prochaine.

Toujours soucieux de maintenir le lien avec ses anciens, les membres du Conseil municipal feront la tournée de la visite de Noël, avec un petit cadeau dans leur hotte, au moment où vous lirez ces lignes.



Jeux Intervillages

Dimanche 7 septembre à Plaine-Joux Les Brasses.

6 jeunes (Mathilde Chevalley, Stecy Boig, Sascha Mocozzet, Fabien Lopez, Gabriel et Clément Sintes) accompagnés de 2 conseillers municipaux (Angelo Parisi et Marc Sintes) ont dignement représenté St-Jean-de-Tholome aux jeux Inter-Villages réunissant les 10 communes de notre Canton.

Tir à la corde, Pompe à bras, lancer d'œufs (St-Jean les meilleurs!), chaise à porteurs, basquet-savon, slalom géant, question au maire (Merci Christine) ont été les hors-d'œuvre sportifs de la journée. Belle organisation, superbe ambiance, et très jolie 6e place pour notre équipe.

Un club de supporters nous a encouragés tout au long de cette journée, porteur de banderoles colorées et joyeuses confectionnées par nos jeunes écoliers dans le cadre des activités des TAP. Merci à tous !





L'élagage - Pour garder le fil

Quand élaguer rime avec sécurité

Les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangement constaté sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange.

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves en cas d'urgence.

Des personnes dépendantes peuvent se retrouver isolées. Des liaisons internet, des télétransmissions, des alarmes deviennent inactives avec les conséquences dramatiques qui en découlent.

Qui est responsable ?

Depuis l'abrogation de la loi du 26 juillet 1996 et de l'ancien article L65-1 du code des postes et des communications électroniques, Orange ne dispose plus de servitude d'élagage à l'encontre des particuliers. Dès lors, il appartient aux seuls riverains des lignes de procéder à leur frais, à ces travaux d'élagage, a fortiori lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

En revanche, le maire peut au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les

propriétaires riverains de voies de circulation, autres que les chemins ruraux, d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'enraver la circulation. Enfin, le propriétaire qui refuse d'élaguer les branches générant des dysfonctionnements du réseau téléphonique s'expose à des sanctions pénales, d'une part aux titres de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière et d'autre part au titre de l'article L.65 du code des postes et communications électroniques qui punit de 1 500 euros d'amende le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau ouvert au public.

Orange insiste pour que l'élagage soit une priorité. Il contribue à la sécurité des biens et des personnes et la performance des professionnels présents sur la commune.

Conseils pratiques

Lorsque les propriétaires souhaitent élaguer mais craignent d'endommager les câbles téléphoniques, ils peuvent demander à Orange une prestation de dépose. Cette demande s'effectue auprès de notre Accueil Technique par mail : alpes.elagage@orange.com

Pour les clients Orange

Vous êtes un	Particulier	Professionnel
Ligne fixe en 04...	1013	1016
Ligne avec livebox	3900	3901
Accompagnement technique	assistance.orange.fr	assistance.orange.fr/pro
Web service client	www.orange.fr	www.orangepro.fr
Signaler un dérangement par le web	www.1013.fr	

N.B. : tous les numéros sont accessibles depuis un mobile.

Pour les abonnés à la téléphonie d'Orange, l'appel au 1013 est déduit du forfait, comme une communication téléphonique nationale.

Pour les clients autres opérateurs

L'opérateur avec lequel le client a souscrit son contrat d'abonnement est à son écoute pour toute sollicitation concernant sa ligne téléphonique.

Les textes réglementaires

Plusieurs dispositions législatives et réglementaires figurant au code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire, et au code de la voirie routière, notamment les articles L.114-4, L114-2, R 116-2, permettent aux collectivités locales publiques d'exiger l'élagage des arbres de la part des propriétaires riverains de la voie publique.

Art. L2212-1 et L2212-2 du CGCT

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Art. L2212-2_2 du CGCT (loi 17 mai 2011)

« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procédera à l'exécution forcée des travaux d'élagage... des plantations privées sur des voies communales... les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents »

Chemin rural: affecté à l'usage public, appartenant au domaine privé de la commune, non classé comme voie commune (affecté à un usage rural).

Chemin communal: voies appartenant au domaine public routier communal. Elles peuvent avoir le caractère de voies express.

L 114-2 du code de la voirie routière

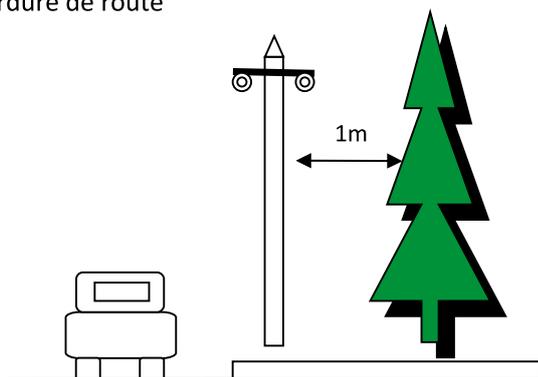
Le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes ».

Art. R. 116-2 du code de la voirie routière

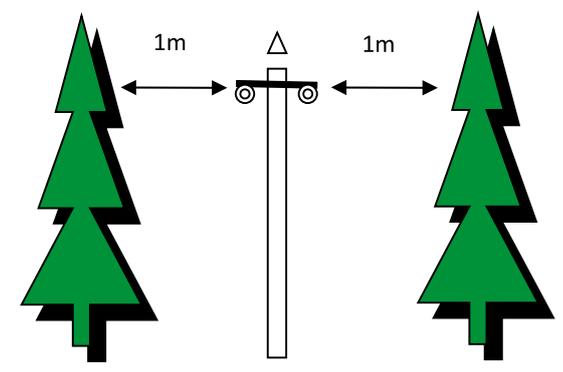
Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

les distances d'élagage

En bordure de route



En plein champs





Bon à savoir



élagage

Indispensable pour maintenir la qualité de votre ligne téléphonique

Le téléphone est un service indispensable pour les particuliers comme pour les professionnels : il est dans l'intérêt de tous de le préserver. Nous vous demandons d'élaguer vos arbres régulièrement.

Le saviez-vous ?

si le propriétaire ne fait rien, il engage sa responsabilité civile et il est passible d'une amende de 1500 euros par câble endommagé. (article 1382 et suivants du Code Civil et article L 65 du Code des Postes et des Communications Electroniques).

Haut les Cœurs - SOLHANDISEP

En 2014, Haut les Cœurs Solhandisep a poursuivi son action qui consiste à proposer aux personnes handicapées de la CC4R des sorties de loisirs en compagnie de bénévoles. Comme toujours, ils ont beaucoup apprécié les manifestations locales comme les Tribulations du Molardier, la Foire de Printemps à La Tour, la Foire de la St-Maurice à Boège, les restaurants, le repas dansant à St-Jeoire, la montée du Môle Solid'air...

Un peu plus loin, ils sont allés voir les Flottins à Evian et ont participé à la journée portes ouvertes du PGHM de Chamonix.

Beaucoup plus loin, ils sont partis une semaine en vacances à Narbonne, où, ils ont logé dans un camping accessible aux personnes en fauteuil roulant.



Si vous souhaitez avoir des renseignements, ou, pourquoi-pas, rejoindre notre équipe, contactez-nous au 06 81 90 46 01 ou visitez : <https://sites.google.com/site/solhandisep/>

La montée du handicap

Organisée à l'initiative de la mairie de St-Jean de Tholome, de l'association Haut les Cœurs Solhandisep et de l'aide des Trailers du Môle, la 7^{ème} montée du handicap a eu lieu le 6 septembre sur les pentes du Môle.

Cette année, seulement 4 joélettes ont pris le départ chez Bérourd accompagnées de nombreux bénévoles.

A l'issue d'une belle ascension solidaire, trois équipages ont pu être acheminés au sommet avec 34 trailers du Môle, mobilisés pour l'occasion, ainsi que la présence d'équipages venus de Savoie.

Place ensuite au pique-nique au petit Môle dans une ambiance sympathique avant la descente sur Bovère.





Infos pratiques

Mairie

Le Conseil Municipal se tient le premier lundi de chaque mois. Madame la Maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le samedi.

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Mardi : 14h - 17h (ouverture administrative)
- Jeudi : 16h30 - 19h
- Samedi : 8h30 - 11h

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

(sauf les mercredis, jeudis et vendredis).

Adresse

Chef-lieu - 74250 Saint-Jean de Tholome

Tél. 04 50 95 10 38

Fax 04 50 95 14 46

Courriel : mairie@stjeandetholome.fr

Site internet : www.stjeandetholome.fr

Bibliothèque

Heures d'ouverture :

- Le lundi de 16h15 à 18h
- Le jeudi de 16h15 à 18h
- Le samedi de 10h à 12h

Pendant les vacances scolaires la bibliothèque est ouverte :

- le samedi matin de 10h à 12h

Consultez notre blog : lepreauxlivres.

eklablog.com

Architecte-conseil

Doit être consulté en mairie de Saint-Jeoire en Faucigny le 3^e vendredi de chaque mois.

Prendre rendez-vous auprès de M. Hoarau, secrétaire de Mairie de Saint-Jean de Tholome.

Assistante sociale

Reçoit le mardi matin et le vendredi matin, à Saint-Jeoire, immeuble « Les Tilleuls », avenue de la Tour de Fer (à côté du Centre de Vacances « Le Nid »).

Sur rendez-vous, tél. 04 50 35 35 90.

ADMR du Môle

73, place Germain Sommeiller
74490 Saint-Jeoire

(au 1^{er} étage de la salle des fêtes, en face du Trésor Public) - Tél./Fax 04 50 35 99 17

CC4R

Communauté de Communes des 4 Rivières

Siège : Mairie - 74250 Marcellaz

Tél. 04 50 31 46 95

Fax 04 50 31 68 12

Site internet : www.cc4r.fr

Informations EDF

En cas de coupure d'électricité, vous pouvez téléphoner au numéro suivant : **810 333 074**,

qui vous renseignera sur les causes et effets de la panne, ainsi que sur les délais quant au rétablissement du courant.

Déchetterie (sites de St-Jeoire et Fillings)

Article 5 : Quantité admissible de déchets

Toute quantité inférieure à 2 m³ (0,5 m³ pour les déchets dangereux) par voyage sera réceptionnée gratuitement.

Au-delà d'une quantité apportée supérieure à 2 m³ (0,5 m³ pour les déchets dangereux) par jour, le gardien pourra refuser l'accès à la déchetterie. Pour les professionnels, un bordereau signé par le gardien de la déchetterie et contresigné par l'utilisateur sera automatiquement délivré. La collectivité se réserve le droit d'interdire l'accès aux déchetteries en cas d'usage excessif.

Article 6 : Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchetteries sont affichées à l'entrée. L'accès du public est interdit en dehors des heures d'ouverture. Les déchetteries seront fermées tous les jours fériés.

Article 7 : comportement et responsabilité des usagers

L'accès aux déchetteries et notamment les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs ainsi que les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers.

Les usagers sont dans l'obligation de :

- respecter les règles de circulation afin d'éviter tout incident en encombrement de la plateforme : suivre le sens de circulation, ne pas stationner longuement, etc.,
- déposer les déchets dans les conteneurs appropriés.

Fermée les jours fériés		
Horaires d'été, du 1 ^{er} avril au 31 octobre		
Lundi	Fermée	13h30-19h00
Mardi	Fermée	13h30-19h00
Mercredi	Fermée	13h30-19h00
Jeudi	Fermée	13h30-19h00
Vendredi	9h-12h00	13h30-19h00
Samedi	9h-12h30	13h30-19h00
Dimanche	Fermée	Fermée
Horaires d'hiver, du 1 ^{er} nov. au 31 mars		
Lundi	Fermée	13h30-17h00
Mardi	Fermée	13h30-17h00
Mercredi	Fermée	13h30-17h00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	13h30-17h00
Samedi	9h-12h00	13h30-17h00
Dimanche	Fermée	Fermée

Pendant le temps de fermeture, le dépôt de déchets aux abords des déchetteries est rigoureusement interdit et passible de contravention régie par le Code Pénal.

Etat civil (depuis le 27 novembre 2013)

Décès

CHAFFARD	Pierre Jean François	21/03/2014	THYEZ
MOSSUZ	Gaston Marie Georges	25/06/2014	ST JEAN DE THOLOME
BLANC épouse CHAFFARD	Gabrielle Marie	28/06/2014	ST JEAN DE THOLOME
THIÉBAUT	Jean-Luc	30/06/2014	ST JEAN DE THOLOME
PARNY	Jean René	10/09/2014	CONTAMINE SUR ARVE

Naissances

BECK	Clément Thomas	16/12/2013	CONTAMINE SUR ARVE
BIELAWSKI	Silio	06/01/2014	CONTAMINE SUR ARVE
TERLINCAMP	Lou Robert Franck	14/03/2014	CONTAMINE SUR ARVE
KROPKA	Ethan	14/04/2014	CONTAMINE SUR ARVE
DEGUIN	Eléa Françoise Annie	16/04/2014	CONTAMINE SUR ARVE
JOUVIN	Axel Gaston Louis	20/05/2014	ANNEMASSE
PETIT	Maxence Simon Léonard	20/07/2014	CONTAMINE SUR ARVE
MEYNET	Théo François Jack Yves	30/07/2014	THONON LES BAINS
DI GIUSEPPE	Louna Mila Camille	18/08/2014	CONTAMINE SUR ARVE
ENNA	Leane	17/09/2014	ANNEMASSE
TOSHI	Lola	29/09/2014	CONTAMINE SUR ARVE
CARME	Lou-Anne	11/11/2014	ANNEMASSE
DELGADO-DURAND	Huitzilli	13/12/2014	ST JEAN DE THOLOME

Mariages

BOLZONI	Philippe Fernand	31/05/2014
MENAGER	Nathalie Sylviane	
GRILLET	Luc Léon	07/06/2014
CHARLOT	Cécilia	07/06/2014
BERBON	Marc Laurent	06/12/2014
TROMBERT	Sandrine Jeanne Marie	06/12/2014

